



Bruxelles, le 06/06/2014

ACP EL SOL
AV. FRANZ GUILLAUME A 1140 EVERE
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 06 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 06.05.2014

1. Validité de l'Assemblée Générale

Double quorum requis (50 % de copropriétaires présents et / ou représentés et 50 % des quotités)

NOMBRE DE COPROPRIETAIRES PRESENTS :

11/14

QUOTITES REPRESENTÉES :

821/1000

L'Assemblée Générale Statutaire est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, repris dans la convocation. Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales et aux statuts de l'ACP Résidence EL SOL.

L'Assemblée Générale Statutaire aborde l'ordre du jour et prend les décisions actées ci-après.

La séance est ouverte à 19 heures 11

2. Nomination d'un Président de Séance de l'Assemblée et du Secrétaire de l'Assemblée

Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

La loi précise que l'Assemblée Générale Statutaire doit être présidée par un Copropriétaire

M et / ou Mme se présente comme président :

Cette proposition est soumise au vote.

Vote n° 1 : Est élu à la fonction de Président(e) Monsieur Vandenberghe : 821 quotités sur 821 quotités soit l'unanimité

M. Colle Gestionnaire au sein d'ABS IMMO HEES se présente comme secrétaire.

Cette proposition est soumise au vote.

Vote n° 2 : Est élu à cette fonction de Secrétaire Président Monsieur LAMBERT : 821 quotités sur 821 quotités soit l'unanimité

3. Rapport du CDC et du syndic

Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Pas de remarque du cdc.

Changement de la parlophonie effectuée.

Résolution des problèmes en chaufferie. Proposition porte coupe feu + boitier à code.

Problème électrique, mise en conformité des parties communes. Problème de tension dans l'immeuble.

Changement de la date d'assemblée générale.

Contrôle périodique réalisé par Electro-test.

Eclairage extérieur placé.

4. Rapport du vérificateur aux comptes

Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Verification du remboursement de la facture 8/13 suite à un double paiement.

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 - Fax 02/230.29.65 - info@abs-syndic.be - www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 - Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN - UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



ABS
AGENCE BELGE DE SYNDIC
AGENSCAHP VAN BELGISCHE SYNDICUS

M. Fen *J. G.* *R. G.*

Bruxelles, le 06/06/2014

Problème de facture des parlophones : 325 € et non 352€. Il y aura 27€ en crédit dans le prochain décompte des copropriétaires qui ont un vidéo phone noir et blanc. Monsieur Mathieu, Monsieur Vermoesen et Madame Delhove.

5. Approbation des comptes Simax Groupe

Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 5 : L'Assemblée Générale Statutaire vote pour l'approbation des comptes jusqu'au 30/06/2013

A vérifier le remboursement de la facture Sumax d'un montant 662€ qui aurait été payé deux fois. Facture F8/13

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

6. Etat des Sinistres

Donne à titre d'information

Sinistre 13AS0978/SC : PIERARD – KALYON

Le Dossier est complet

L'expertise est réalisée

Les parties ont été indemnisées (la TVA est encore à récupérer)

Sinistre@abs-syndic.be

Sinistre FD20140632 : bâtiment voisin

Rapport expertise reçu du bâtiment voisin

Cointelpro envoyé pour devis sur travaux

A l'unanimité, l'assemblée décide de mandater un expert (detech h2o) afin d'établir un rapport.

La défense en justice pourrait intervenir concernant les frais d'expertises.

7. TRAVAUX

Majorité requise : Majorité des 3/4 soit 75 %

7.1 TRAVAUX DE PEINTURE

Vote n° 6 : L'Assemblée Générale Statutaire vote pour le report à la prochaine l'assemblée

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

DEMANDE DE PLUSIEURS DEVIS POUR LE CARRELAGE DES PALIERS.

7.2 TRAVAUX FACADES

Vote n° 7 : L'Assemblée Générale Statutaire vote pour le report à la prochaine l'assemblée

Vote pour : XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

Vote contre XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

Vote nul XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

Abstention XXXX quotités sur XXXX quotités soit :

CONFORMEMENT A LA DERNIERE ASSEMBLEE, UN ENTREPRENEUR EST PASSE EN L'IMMEUBLE. UN ENTREPRENEUR ET NON UN EXPERT AFIN D'EVITER DES FRAIS.

LES TRAVAUX CONCERNANT LES FACADES SERONT UTILE DANS LES 5 ANS POUR UN BUDGET D'ENVIRON 50000€

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 - Fax 02/230.29.65 - info@abs-syndic.be - www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 - Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN - UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



*D. J. S. J. S.
Uten
B. I. B.*

Bruxelles, le 06/06/2014

c.	Electricité :	ELECTRABEL
d.	Eau :	HYDROBRU
e.	Nettoyage :	BIMARA (Indexation de 1,89% à partir du 1 ^{er} juillet 2014)
f.	Ascenseur :	KONE
g.	Contrôle ascenseur :	ELECTROTEST
h.	Chauffage :	SENEC
i.	Mazout :	CALPAM
j.	Relevé Compteurs :	TECHM
k.	Jardinier :	LE P'TI JARDINIER
l.	Syndic :	ABS-IMMO HEES

11. Loi 2010 sur la copropriété – Mise en concordance des statuts – Désignation d'un notaire
Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 10 : L'Assemblée Générale Statutaire vote qu'ABS s'occupe de la mise en concordance des statuts via son contrat cadre pour un montant de 1500€ HTVA + publication (cout supplémentaire)

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

12. Engagement indivi et solidaire entre les nu propriétaires et les usufruitiers.
Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 11 : L'Assemblée Générale Statutaire vote (à faire lors de la mise en conformité de l'acte de base ; prix inclus dans les 1500€ htva sous réserve d'une variation de 100€)

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

13. Décharge au Vérificateur aux comptes
Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 12 : L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

14. Décharge au Syndic
Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 13 : L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

15. Election du Conseil de Copropriété
Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 14 : L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

MONSIEUR VERMOESEN REPRESENTE PAR SON PETIT FILS OLIVIER PIERARD, MADAME KALYON.

IMMO HEES SPRL/BVBA Avenue Louise, 379/20 - 1050 Bruxelles

Tél 02/280.17.38 - Fax 02/230.29.65 - info@abs-syndic.be - www.abs-syndic.be

IPI : 102.742 - Fortis AG : 990.89.557

VOTRE IMMEUBLE, NOTRE OBJECTIF AU QUOTIDIEN - UW GEBOUW, ONZE DAGELIJKE ZORG



D. A.
M. J.
B. P.
Bruxelles, le 06/06/2014

16. Election du vérificateur aux comptes

Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 15 : L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

MONSIEUR MEULEWAETER EST VERIFICATEUR AUX COMPTES.

17. Reconduction du mandat du Syndic

Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 16 : L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

DEMANDE D'ENVOI DES CONVOCATIONS 3 SEMAINES A L'AVANCE SI POSSIBLE ET PAR EMAIL SACHANT QUE LA CONVOCATION COURRIER POSTAL EST LA SEULE VALABLE DATE 15 JOURS FRANC AVANT L'ASSEMBLEE.

18. Période prochaine Assemblée Générale Statutaire à fixer

Majorité requise : Majorité absolue soit 50 % +1

Vote n° 17 : L'Assemblée Générale Statutaire vote

Vote pour : 821 quotités sur 821 quotités soit : 100%

DEUXIEME QUINZAINE DE NOVEMBRE 2015 SOUS RESERVE DE L'AGENDA DU SYNDIC.

19. Divers

Pas de vote autorisé

RAPPEL DE FERMER LES PORTES A PARTIR DE 22H00.

DEMANDE DU MODE D'EMPLOI DE LA PARLOPHONIE AINSI QUE LA SUPPRESSION DE LA SONNERIE EN CONTINU.

20. Lecture et signature du procès -verbal

La séance est levée à 22H00

JEAN-PHILIPPE COLLE
Gestionnaire
Jeanphilippe.colle@abs-syndic.be

02/73910 46
0490/434667

election

N. J. Colle
Hees
Meulewaeter